

SSIAP 2 Initial

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes de niveau 2 (SSIAP 2) - diplôme de chef d'équipe de sécurité incendie

Métier(s) Visé(s) : Chef d'Equipe de Sécurité Incendie SSIAP 2

Durée : 77.00 heures (11.00 jours)	Nb de participants : De 4 à 12
Lieu de formation : <ul style="list-style-type: none">- SOLARIS DEVELOPPEMENT 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE- <u>ou</u> dans vos locaux	Dates de sessions : voir notre catalogue en ligne https://solaris.catalogueformpro.com Délai d'accès : 10 semaines
Tarifs : <ul style="list-style-type: none">- Inter : 1200.00 euros /participant- Intra : nous consulter (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	Taux de réussite : 100% de réussite en 2024

Délais d'accès

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

Profils des apprenants

- Agent SSIAP 1 souhaitant devenir Chef d'Equipe de sécurité incendie des établissements recevant du public (E.R.P.) ou des Immeubles de grande hauteur (IGH)

Prérequis

- SST, PSE1 ou PSC en cours de validité
- Aptitude médicale
- Titulaire SSIAP 1 ou équivalence justifiant de 1607 heures de travail en qualité de SSIAP 1 au cours des 24 derniers mois
- Pièce d'identité
- 2 photos d'identité

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les rôles et missions du chef d'équipe
- Approfondir et savoir transmettre ses connaissances de la réglementation incendie des ERP et IGH
- Savoir gérer au quotidien et en situation de crise une équipe et le PC de sécurité
- Connaissance et manipulation du SSI
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours

Contenu de la formation

- Rôles Et Missions Du Chef D'équipe
 - Gestion et management de l'équipe de sécurité
 - Organiser une séance de formation
 - Gestion des conflits
 - Information de la hiérarchie
 - Application des consignes de sécurité
 - Gérer les incidents techniques
 - Délivrance du permis de feu
- Manipulation Du Système De Sécurité Incendie
 - Système de détection incendie
 - Système de mise en sécurité incendie
 - Installation fixes d'extinction automatique

- Hygiène Et Sécurité Du Travail En Matière De Sécurité Incendie
 - Réglementation Code du Travail
 - Aménagement des locaux de travail
 - Complexité des phénomènes « accidents du travail »
- Chef Du Poste Central De Sécurité En Situation De Crise
 - Gestion du poste central de sécurité, réception des alarmes, levée de doute
 - Application des consignes et chronologie des priorités
 - Prise de décision : gestion de l'évacuation
 - Alerte et accueil des sapeurs-pompiers & des secours, conseils techniques aux services de secours
 - Le service local de sécurité
 - Faire ouvrir l'accès à la voie engin
 - Méthodologie des rappels prioritaires des ascenseurs (ERP ou IGH)
 - Compte rendu des évènements, actions réalisées
 - Fournir en situation de crise : Les plans, les clés, les moyens de communication et mettre à disposition les agents des services techniques requis

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, coordonnée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. • Documents supports de formation projetés. • Exposés théoriques • Etude de cas concrets • Quiz en salle • Mises en situations pratiques (animation d'une séquence pédagogique, exercice de gestion du PC en situation de crise) 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence. • Questions orales ou écrites (QCM). • Mises en situation. • Formulaires d'évaluation de la formation. • Certificat de réalisation de l'action de formation.

Résultats attendus de la formation :

Acquisition des connaissances nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Modalités d'obtention :

Examen avec jury comprenant 1 partie théorique (QCM 40 questions), 1 épreuve orale (animation d'une séquence pédagogique et 1 partie pratique (exercice de gestion du PC en situation de crise)

Détails sur la certification :

A l'issue de la formation, le cas échéant, un diplôme SSIAP 2 et une attestation de formation sont délivrés. En cas d'échec partiel, les épreuves acquises le sont pour une durée d'une année pendant laquelle le candidat peut représenter la/les épreuves échouées sans nécessairement suivre de formation.

Nos engagements "qualité"

Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

5 rue Paul Eluard
26800 Portes-lès-Valence

www.solaris-developpement.fr

04 75 60 03 48

Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143226
(auprès du préfet de région de : Auvergne Rhône-Alpes) | N° UAI : 0261570R | N° Autorisation d'exercice CNAFS : FOR-026-2027-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP (Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFRAPS